



AMBASSADE DE SUISSE
AU PORTUGAL

1399 LISBONNE CODEX

Travessa do Patrocinio 1
Téléphone: 67.31.21/2

le 5 décembre 1990

Réf.: 101.000.-LA/PP

Département fédéral des affaires étrangères
Division politique I

3003 B e r n e

Visite de la délégation parlementaire suisse
du 4 au 8 novembre 1990

| | | | | | | | |
|------------------------|--------|----------|--|--|--|----|-----|
| an | 5/11 | Köf | | | | | 2/3 |
| Datum | 7/2 | | | | | | |
| Visa | Lisbon | U | | | | | |
| EDA | | 07.12.90 | | | | 10 | |
| Ref. p. A. 12. 10. 82. | | | | | | | |

Monsieur l'Ambassadeur,

Dirigée par M. Victor Ruffy, Président du Conseil national et par M. Luregn Mathias Cavetty, Président du Conseil des Etats, une délégation parlementaire s'est rendue à Lisbonne du 4 au 8 novembre dernier à l'invitation de l'Assemblée de la République portugaise.

Cette visite arrivait, à mon avis, à point nommé, quelques critiques ayant été faites à l'encontre de l'AELE et de notre pays dans le cadre des négociations sur l'EEE par le gouvernement portugais et par quelques parlementaires communistes et socialistes. Les critiques adressées à notre pays, dont j'ai fait part au Bureau de l'intégration et à l'OFIAMT concernent uniquement certains aspects du traitement de la main-d'oeuvre portugaise et la question du libre passage des personnes. Il y a bien sûr un élément de pression dans les négociations et d'autre part le problème des travailleurs émigrés et de la circulation des personnes joue un rôle de premier plan au Portugal, accru par la proximité des élections présidentielles et des élections législatives l'an prochain.

Il y a régulièrement des visites de délégations parlementaires étrangères au Portugal. Je ne voudrais pas affirmer que la visite de nos parlementaires fut la plus importante, mais elle fut celle qui eut le plus grand retentissement dans les médias. Pourquoi? Parce que notre pays abrite cent mille travailleurs portugais légaux, plus de quarante mille travailleurs au noir et que les questions relatives à leur statut et à leur bien-être intéressent tous les partis. Preuve en soit le programme ambitieux de discussions à l'Assemblée qui avait été mis sur pied et qui en fait fut essentiellement

consacré aux problèmes des travailleurs. Echanges de propos intéressants, courtois et dans un esprit de véritable dialogue, sauf avec un député du PCP qui, apparemment, tenait uniquement à délivrer ses critiques.

Preuve en soit également le fait que la délégation fut reçue par le Président de la République Mario Soares - ce qui n'est pas toujours le cas - et par le Secrétaire d'Etat aux communautés portugaises à l'étranger, Correia de Jesus, qui tint, de retour du Canada, à assister à la réception donnée à l'Ambassade et à accorder une entrevue à la délégation.

./.

Quant aux médias, ce ne sont pas moins d'une dizaine d'articles - chiffre anormalement élevé - qui relatèrent la visite des parlementaires.

La question du droit de vote des étrangers ayant été évoquée, on se souviendra que s'il existe aux Pays-Bas pour tous les étrangers au niveau communal, y compris celui d'être élu, il a été récemment refusé au Luxembourg qui a des craintes pour la perte de son identité. M. Victor Ruffy, Président du Conseil national, ayant montré de l'intérêt pour la situation luxembourgeoise, je

./.

joins à la présente lettre des données statistiques et des considérations sur l'évolution de la population du Grand-Duché, que m'a fournie mon collègue luxembourgeois. En résumé, la proportion de la population étrangère grand-ducale qui est actuellement de 26,2 %, dont un tiers de Portugais, passera, quelque projection que l'on choisisse, à 31,7 % en 2030.

Comme l'on pourra se rendre compte par les articles ci-joints, les questions relatives aux travailleurs portugais en Suisse suscitent un intérêt supérieur à la normale dans les médias. J'ajouterai même, ayant la possibilité de procéder à des comparaisons, que ce qui touche à la situation de la Communauté portugaise en Suisse est plus couverte par les médias. Pourquoi? Malgré toutes les critiques faites au statut de saisonnier, à la libre circulation de la main-d'oeuvre, notre pays est toujours considéré comme un Eldorado par les Portugais, preuve en soit l'avalanche de questions qui nous ont été posées lors de l'annonce de la proposition de l'OFIAMT d'augmenter le nombre des différentes catégories d'étrangers pour 1991.

L'effet positif de la visite des parlementaires suisses à Lisbonne m'amène à faire les propositions suivantes.

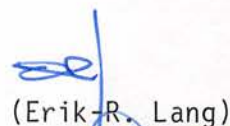
J'estime qu'il serait souhaitable que M. le Dr Hug, Directeur de l'OFIAMT, ou un de ses plus proches collaborateurs, vienne à Lisbonne dans le courant

./.

de 1991 pour effectuer quelques visites à haut niveau; je me ferai un devoir d'organiser un dîner dans ce contexte. L'on pourrait également songer à une invitation en Suisse du Ministre de l'emploi et de la main-d'oeuvre ou plus spécialement du Secrétaire d'Etat aux communautés portugaises à l'étranger, M. Correia de Jesus, soit pour des entretiens et visites dans notre pays avec les différents partenaires sociaux, soit - étant donné l'importance de la communauté portugaise en Suisse - l'associer aux fêtes du 700ème (Samedan par exemple).

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:



(Erik R. Lang)

Copie, sans les articles, à:

- Bureau de l'intégration du DFEP/DFAE, M. l'Ambassadeur J. Kellenberger
- OFIAMT, M. le Directeur Hug (avec les articles de presse)
- OFAEE, M. l'Ambassadeur Arioli
- Secrétariat du chef du DFAE
- Secrétariat du chef du DFEP
- COCO
- M. le Conseiller national Victor Ruffy, Président du Conseil national (av.art.)
- M. le Conseiller national Luregn Mathias Cavelty, Président du Conseil des Etats
- M. Jean-Marc Sauvant, Secrétaire général de l'Assemblée fédérale

101.000.-LA/PP

Articles concernant la visite de la délégation parlementaire suisse
du 4 au 8 novembre 1990

- 5.11.90 Jornal de O Dia A l'invitation de l'Assemblée de la République: les députés suisses au Portugal. La délégation parlementaire dirigée par le Président du Conseil national Victor Ruffy sera reçue par l'Assemblée nationale et rencontrera le Président Mario Soares
- 5.11.90 Primeiro de Janeiro Les députés suisses aujourd'hui au Parlement
- 5.11.90 Correio da Manhã Une délégation suisse au Portugal
- 6.11.90 Diario de Noticias Les députés suisses reçus par M. Vitor Crespo Président de l'Assemblée nationale. Durant la rencontre avec le Président, le Président du Conseil national suisse Victor Ruffy déclara que les conditions des émigrants portugais en Suisse se sont améliorées reconnaissant cependant qu'il manquait encore quelque chose, notamment dans le domaine législatif. Il se réfêra au remboursement des cotisations payées par les travailleurs au long de leur séjour en Suisse et à la question du droit de vote tant au niveau national que cantonal, qualifiant ce dernier comme un droit humain fondamental.
(n.d.tr: M. le CN Ruffy indiqua qu'il parlait à titre personnel)
- 6.11.90 Diario Economico: Les droits des Portugais en Suisse. Le Président du CN Victor Ruffy affirma hier à l'Assemblée nationale que les conditions des émigrés portugais en Suisse se sont améliorées mais reconnaît qu'il fallait faire quelque chose au plan législatif, notamment au remboursement des cotisations de chômage payées durant leur séjour et au droit de vote cantonal et fédéral.
- 6.11.90 Publico idem
- 6.11.90 Jornal de O Dia idem
- 6.11.90 Correio da Manhã idem
- 8.11.90 Comercio do Porto Article consacré plus spécialement à la visite de Porto
- 9.11.90 Diario de Aveiro Les parlementaires suisses visitent la firme FUSAG

101.000.-LA/PP

Articles concernant la manifestation de Berne du 15 septembre 1990

16.9.90 Comercio do Porto

Berne: Pour une Europe plus juste: les Portugais en manifestation: Quelques milliers de Portugais se sont joints à une manifestation en face du Parlement helvétique destinée à défendre les droits des travailleurs, dans l'éventualité d'accords entre l'AELE et la CE. Manifestation convoquée par la FOBB et appuyée par les organisations d'émigrants, CGTP en ce qui concerne le Portugal et le Comité syndical portugais de Suisse par la Fédération des associations portugaises de Suisse, France et d'Atlantique, par le Centre portugais de culture, etc.

Sous le thème "L'Europe chez nous", les 20 mille manifestants s'affirmèrent préoccupés par les éventuels accords AELE-CE dans le cadre EEE où ils demandent à voir garantis certains droits.

La FOBB demande la garantie de la protection sociale, les mêmes droits pour les hommes et pour les femmes, les droits au domaine syndical et à la participation à la prise de décisions.

Elle demande la non-existence de quelque discrimination que ce soit dans la libre circulation des personnes, ce qui suppose l'abolition du statut de saisonnier et finalement que l'accès des entreprises étrangères au marché de la construction civile soit admis uniquement si elles s'engagent à remplir les conditions stipulées par les contrats collectifs de travail.

16.9.90 Primeiro de Janeiro idem

16.9.90 Jornal de Noticias idem

19.9.90 Comercio do Porto Les Portugais exigent plus de droits
Idem... appel aux autorités suisses pour qu'elles comprennent finalement que de nouveaux horizons s'ouvrent, acceptant comme les autres pays européens le grand défi du futur.

101.000.-LA/PP

Articles divers sur la main-d'oeuvre portugaise en Suisse

31.8.90 0 Emigrante Autorisations pour les saisonniers
La méthode la plus indigne et lamentablement la plus utilisée par les autorités compétentes et par les patrons pour ne pas procéder à la transformation de l'autorisation est celle d'empêcher par des subterfuges que le saisonnier puisse atteindre ce qui est exigé de lui par la loi: les 36 mois de travail ininterrompu dans un délai de 48 mois consécutifs. Il suffit de 2 jours de moins dans chaque période de 9 mois de séjour en Suisse pour obliger le travailleur à rester dans les conditions de saisonnier durant des années.

Chaque saisonnier a droit à un contrat écrit fixant le salaire, l'horaire, le coût du logement, etc.

Le décret fédéral requiert "en principe" un contrat de travail écrit ou une proposition de contrat.

Malgré cela, nous constatons qu'un nombre élevé de travailleurs saisonniers variable selon les pays d'origine (environ 15 % des Yougoslaves et 80 % des Italiens) viennent en Suisse sans contrat écrit...

La SICOM-FOBB condamne fermement cette pratique. La forme du contrat par écrit sans réserve "en principe" doit être considérée comme obligatoire...

Suit une liste de mesures considérées comme nécessaires concernant la transformation des autorisations...

- Suppression de la discrimination de certains cantons où l'autorisation annuelle n'est pas donnée à ceux qui ont trois enfants
- Suppression de l'exigence de certains cantons qu'il y ait garantie d'un contrat pour l'année suivante
- Suppression de l'exigence de certains cantons qu'il y ait un certain nombre de m2 par appartement
- D'autres enfin demandent une déclaration de la mairie, de l'employeur et d'un extrait du registre pénal
- Exigence de l'uniformisation de la pratique de la transformation des autorisations pour tous les cantons d'une manière claire et correcte
- (Reprise de la constatation indiquée dans le titre de l'article)
- Que la marge de tolérance soit à nouveau augmentée de 7 à 14 jours comme auparavant (1982)
- Que le nombre de mois exigés pour la transformation soit réduit de 36 à 32 conformément au projet de loi fédérale non approuvé lors de la votation de 1982
- Qu'il ne soit plus exigé une garantie de travail saisonnière, resp. pour l'année suivante
- Qu'il soit réintroduit le critère de 100 mois de séjour pour le saisonnier...
- Qu'il soit introduit dans la loi fédérale sur la limitation du nombre d'étrangers, conforme à la proposition de la CFE, une réglementation analogue à celle des saisonniers obligés d'interrompre leur activité saisonnière pour raisons de service militaire ou si l'arrivée en Suisse est de la faute de l'employeur.

Jamais les fonctionnaires de SICOM-FOBB, qui se déplacèrent aux frontières pour accueillir les saisonniers et ceux qui exercent des fonctions de contrôle près des commissions paritaires n'ont observé autant de jeunes travailleurs entrer en Suisse comme cette année.

Ce fait démontre une pratique de rotation extrême et abusive. Les employeurs engagent des employés toujours plus jeunes pour les raisons suivantes:

- durant la première saison, le salaire est le plus bas, les travailleurs sont le plus sans défense car ils ne connaissent pas bien leurs droits.
- s'ils ont moins de 35 ans, il n'existe pas de problème des paiements de cotisations à la caisse de pension.

En plus, les patrons ne montrent aucun intérêt à la transformation de l'autorisation de travail parce que, l'ayant obtenue, le saisonnier a tendance à changer de secteur économique en faveur d'un autre plus attractif du point de vue salarial et des conditions de travail. En réalité le statut de saisonnier permet aux employeurs de maintenir des conditions de travail peu attractives.

....
....

La SICOM-FOBB revendique

- que les autorités fédérales procèdent à une étude et fassent connaître publiquement les données précises sur le phénomène de la rotation des saisonniers
- que les mesures nécessaires soient prises aux fins que "les saisonniers anciens aient la préférence absolue" conformément à la proposition faite par les représentants syndicaux auprès de la CFE
- que les autorités cantonales et municipales soient instruites à "autoriser le changement d'emploi des travailleurs dans les cas de démission ou de simple rescision de la relation de travail durant la durée du contrat.

- 12.10.90 Jornal de Chaves UTAD en Suisse, Il s'agit de l'initiative prise par le Département genevois de l'instruction publique et l'Université de Genève d'essayer d'améliorer les conditions d'accueil et d'éducation des enfants d'immigrants portugais (qui viennent surtout de la province de Tras-os-Montes dans le Nord). Après une mission genevoise au Nord, une mission portugaise fut invitée à Genève
- 10.11.90 Correio da Manhã Une terre alentejane a son coeur en Suisse
Résumé: le nombre d'émigrés en Suisse justifie un bus bihebdomadaire d'Entradas (Baixo Alentejo) pour Genève. Genève, Lausanne, Neuchâtel sont plus importants que Lisbonne ou Faro! On ne parle que de la Suisse dans les rues, 80 % des habitants d'Entradas ont déjà été en Suisse comme saisonniers ou pour des périodes plus courtes.
- 18.11.90 Publico La suisse continue d'attirer la main-d'oeuvre portugaise.
N. du tr.: CET ARTICLE NOUS A VALU DE NOMBREUX APPELS TELEPHONIQUES PROVENANT MEME DES INSTANCES OFFICIELLES! Le père Antonio Augusto Queiroz, de la Mission catholique de langue portugaise, dénonce les insuffisances de la présence de l'administration portugaise dans un pays où elle ne cesse d'augmenter. En Suisse romande, il y a 11'500 Portugais de plus qu'en 1989...
...Les autorités responsables semblent ignorer ce phénomène migratoire tentant de le diminuer, faisant croire que tout va bien... nous sommes une émigration abandonnée à son destin... En Suisse romande où vivent les 2/3 des Portugais, il y a à peine un consulat, insuffisamment doté... 14 fonctionnaires pour 75'000 personnes, sans compter les clandestins et environ 3'652 actes consulaires par employé... pas d'assistance sociale ni assistance juridique. Aucune compensation pour les samedi et dimanche passés à travailler lorsque c'est nécessaire...
La Mission catholique se montre préoccupée par le problème des regroupements familiaux qui se font chaque année, chaque fois que quelques milliers de Portugais atteignent le statut B et peuvent avoir avec eux leur familles respectives...
Le problème le plus grave est la présence en Suisse d'environ 40'000 Portugais illégaux. La Suisse a besoin d'eux comme main-d'oeuvre qui ne charge pas ses statistiques pour maintenir une proportion entre Suisses et étrangers. Le Portugal a besoin d'eux pour exporter son chômage et recevoir des devises a dit le père de Queiroz. Les patrons ont besoin d'eux pour payer les salaires les plus bas et ont des employés dociles. Les passeurs ont besoin d'eux pour faire leur négoce. Tous en ont besoin, sauf ceux qui paraissent tromps; exploités et sans défense....clandestins.
- 19.10.90 O Emigrante Les travailleurs clandestins dans le paradis suisse
La suisse est un petit pays au coeur de l'Europe.
Symbole de liberté, de démocratie et de neutralité, la Confédération suisse commémorera l'an prochain son 700ème anniversaire sous le thème: Connaître le monde... Mais il y a quelques ombres au tableau... Nous vous présentons une étude de la FOBB en exclusivité sur le phénomène préoccupant des travailleurs clandestins. Environ 180 étrangers dans l'agriculture, l'hôtellerie, l'industrie et les services contribuent clandestinement au développement de la Suisse...
Le principal canal est celui du saisonnier
- ceux qui ne renouvellent pas le permis (15-20 % chaque année)
 - les saisonniers qui travaillent clandestinement durant la saison morte
 - les saisonniers qui n'ont pu obtenir le contrat
 - les épouses ou parents des saisonniers qui entrent au pays en touristes
 - les saisonniers détenteurs d'un permis pour l'agriculture ou l'hôtel-

lerie et qui abandonnent leur secteur pour travailler dans l'industrie.

Les autres catégories se recrutent parmi les frontaliers, les ex-requérants d'asile, les travailleurs de pays sans tradition de recrutement et les travailleurs engagés à terme.

D'une catégorie spéciale de clandestins font partie les travailleurs spécialisés....

Les clandestins inexistantes...

Les "clandestins au noir" sont les travailleurs sans autorisation pour l'exercice de quelque activité professionnelle que ce soit et non déclarés à la sécurité sociale ne payant pas d'impôts. Il s'agit pourtant de clandestins inexistantes parce qu'ils sont exploités de façon éhontée; nous pouvons affirmer que ces travailleurs se trouvent dans une situation de semi-esclavagisme au sens réel du terme.

Les "clandestins gris" sont ceux qui, bien que n'étant pas au bénéfice d'une autorisation, bénéficient de l'assistance sociale parce qu'ils sont inscrits à la sécurité sociale.

Durée de la clandestinité

Il y a une catégorie de clandestins "stables", et saisonniers qui travaillent en Suisse plusieurs années, saison après saison. La plus longue durée que nous ayons rencontrée est de 14 ans, mais normalement il s'agit de

- entre 20 jours et 3 mois dans l'agriculture
- quelques mois dans l'hôtellerie
- de un mois à plusieurs saisons dans les constructions

....

Rôle des autorités. Cela varie de canton à canton, mais en général il est marqué par une grande hypocrisie sous la pression d'une économie malade de pénurie de main-d'oeuvre...

Un des exemples les plus criants d'hypocrisie est celui des autorités douanières qui font arrêter à la frontière les autobus qui transportent dans leur pays les saisonniers pendant quelques heures aux fins de leur faire payer une amende et de les expulser définitivement.

....

Infractions les plus courantes

- Transgression des normes salariales conventionnelles et légales, voire non paiement du salaire
- Non paiement du 13ème mois
- Déduction des contributions pour la sécurité sociale, mais non paiement des prestations
- Non paiement de subsides de transport
- Non paiement de l'indemnité familiale
- Non paiement des heures supplémentaires
- Non observation des dispositions relatives aux décomptes
- Travail le samedi, voire le dimanche
- Menace de licenciement sans délai en cas de licenciement
- Conditions misérables d'habitation
- Marginalisation

Pour les clandestins, qui ont plus d'accidents que la moyenne, le droit à l'hospitalisation et à l'assistance médicale n'existe pas.

Données concernant l'émigration portugaise à destination du Grand-Duché du Luxembourg

- 1.- Mai 1989, Ministère d'Etat, Service d'information et presse, Immigration au 31.3.198
- 2.- Juillet 1989, Ministère d'Etat, Service d'information et presse,
Population active totale de 1976 à 1987
- 3.- Mai 1989, Ministère d'Etat, Service d'information et presse, Emploi par branche
- 4.- Mai 1989, Ministère d'Etat, Service d'information et presse, Démographie
- 5.- 25.10.1989 Diario de Noticias Deux communautés au Grand-Duché
- 6.- 17.10.1990 Publico

Le Luxembourg n'accorde pas le droit de vote aux Portugais.

Un habitant sur dix est portugais au Luxembourg. Les 34'000 Portugais qui résident au Luxembourg (population globale 1987: 369'500 dont Lux: 272'700 et Etr. 96'800, soit 26,2 % de la population totale).

La raison de ce refus est que le Grand-Duché craint que "cette masse n'affecte à la longue l'identité culturelle et politique du pays. Une modification de la loi sur la naturalisation (11.12.1986) a permis à 3'300 mineurs nés entre 1969 et 1986 de mère luxembourgeoise et de père étranger de devenir luxembourgeois au 1.1.1987. Depuis 1980, les naturalisations et options représentent plus de 600 personnes par an. Dans des projections jusqu'en 2030, on prévoit que la population étrangère, compte tenu de ce qui précède, représentera 31,7 % de la population.

101.000.-LA/PP

Autres articles

- | | | | |
|----------|--------------------|-----------|---|
| 19.11.90 | Jornal O Dia | Evolution | Les étrangers en Suisse et la criminalité |
| 20.11.90 | Diario Popular | | La Suisse un paradis gris (étude intéressante sur la communauté portugaise en Suisse et sur le problème des clandestins) |
| 27.11.90 | Publico | | Le Portugal en Europe: Portrait des années 90 |
| 27.11.90 | Correio da Manhã | | Le Portugal désire adhérer aux accords de Schengen |
| 16.11.90 | Diario de Noticias | | Le Portugal désire adhérer aux accords de Schengen |

Articles concernant l'accord sur le droit de séjour

(n'est pas encore paru au Journal officiel)

24.4.90 0 Emigrante Accord luso-suisse sur l'émigration. Cet article, qui traite des négociations qui eurent lieu à Berne en avril dernier entre les délégations des deux pays, donne en outre la position de l'USS (document de janvier 1990 au gouvernement suisse) en la matière et dit entre autres ceci "pour des raisons d'ordre économique, social et politique, l'USS et la SICOM-FOBB appuient la position des négociations suisses qui tentent d'obtenir une exception à Bruxelles en ce qui a trait à une limitation quantitative de l'émigration en Suisse (un travailleur sur quatre est déjà d'origine étrangère). La classe patronale et les autorités suisses tentent, en outre, d'obtenir dans le cadre de l'EEE des exceptions à la règle communautaire d'ordre qualitatif. Le point central dans ce contexte concerne le futur du travailleur temporaire; il est en contradiction avec les dispositions communautaires et prévoit, dans ses aspects les plus injustes,

- le refus du droit au regroupement familial
- l'impossibilité pour le travailleur de changer de genre de travail, ce qui le met dans une position d'extrême dépendance.

Nous (USS-SICOM-FOBB) sommes décidément opposés à ce que l'accord EEE prévoie une exception de ce genre pour la Suisse, ce qui condamnerait plus de 150'000 travailleurs temporaires, dont 37'463 Portugais à vivre dans une situation de marginalité. Nous espérons et demandons que les autorités portugaises et celles d'autres pays de la CE ne fassent pas droit à ce point d'importance capitale pour le futur des travailleurs immigrés en Suisse en échange de concessions matérielles (assurance chômage pendant la basse saison et fonds de formation professionnelle pour lesquelles la Suisse doit de toute façon contribuer vu l'apport des travailleurs saisonniers à la création de richesse dans le pays d'accueil.

La SICOM-FOBB se prononce pour l'abolition du statut de saisonnier. La formule de l'USS pour le statut des travailleurs temporaires, que le SICOM-FOBB considère comme un compromis acceptable dans le cadre d'une mesure transitoire, constitue une solution réalisable et conforme au régime communautaire.

Etant donné le grand nombre de Portugais dans le pays d'accueil.... on ne comprend pas que le Portugal soit traité d'une manière différente de l'Espagne et de l'Italie. Dans ce cadre doivent être résolus les problèmes suivants:

- Autorisation de résidence après 5 ans
- Transformation de l'autorisation saisonnière en annuelle après 32 mois de séjour
- Transformation de l'autorisation saisonnière en annuelle après 84 mois en 12 ans ou 7 mois en moyenne par année
- Possibilité du regroupement familial pour les travailleurs qui vivent et travaillent en Suisse et ajustement pour les mineurs de 20 ans non révolus.

Conditions de recrutement et de contrat

Meilleure information

- exigence d'un contrat de travail par écrit où sont expliquées les conditions de contrat et de travail
- indemnité de voyage et de repas
- information sur le pays d'accueil

Durant la première année, les parties contractantes (entités patronales et syndicales) devront avoir la possibilité d'effectuer des contrôles minutieux d'exécution des conditions de contrat.

| | | |
|----------|-------------------------------------|---|
| 21.9.90 | Diario de noticias: | Droit de séjour en Suisse. A été approuvé en Conseil des ministres l'accord luso-suisse sur le droit de séjour. Suit une description des clauses du traité |
| 22.9.90 | Dialogo do Emigrante (Mainz RFA) | Idem |
| 15.10.90 | Noticias de Manteigas | Idem |